DEPARTEMENT REUNION

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU JEUDI 16 JUILLET 2026

AFFAIRE N°2026-CCAS-CA-19 : Création de poste permanent-Agent technique polyvalent.

La Présidente certifie que la liste des délibérations a été affichée le 20 juillet 2026.

La convocation du conseil d'administration a été adressée le 2 juillet 2026.

Le nombre des membres en exercice : 17

Présents : 15
Absents : 02
Représentés :0
Total des votes : 15

La Présidente

COMMUNE DE SALAZIE CCAS

Sidoleine PAPAYA

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 juillet 2026, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Salazie s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Sidoleine PAPAYA, Présidente de droit du CCAS.

Présents : Mme Sidoleine PAPAYA, Mme Nathalie HOAREAU, Mme Marie Jeanne ELISABETH, Mme Ghislaine BONHOMME, Mme Larissa COURTEL, Mr Benjamin PAUSE, Mr Gilbert MAILLOT, Mme Suzie ADELIN, Mme Nina ANDOCHE, Mr Thierry HOAREAU, Mr Dominique SAUTRON, Mr Georges NARANIN, Mr Serge LAUP, Mr Pascal GRONDIN, Mr Jimmy ARMAND

Absents : Mr Landry HOAREAU, Mme Fany LEBRETON

Absents excusés représentés :

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine BONHOMME

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publié le 22 JUIL. 2026

Accusé de réception en préfecture
974-269740213-20260716-2026-ccas-19-DE
Date de réception préfecture : 22/07/2026

Il est exposé au conseil d'administration :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités de services et de la valeur professionnelle des agents, de modifier le tableau des emplois.

Dans un souci de bonne administration des services du CCAS, il est proposé au conseil d'administration de créer, à compter du 01 août 2026, un (1) emploi permanent, à temps non complet, d'agent technique polyvalent, relevant du grade des adjoints techniques, de la catégorie hiérarchique C, de la filière technique.

L'agent aura pour mission :

- Gestion du stock ;
- Préparation et livraison des colis ;
- Récupération des denrées ;
- Polyvalence en fonction des besoins (entretien, habitat...).

Le Conseil d'administration :

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
Vu le tableau des effectifs ;

Considérant la nécessité de renforcer les moyens humains du CCAS afin d'assurer les missions techniques et logistiques liées à son fonctionnement ;

Décide :

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité 15 voix pour :**

Article 1 : La création de l'emploi permanent à temps non complet d'un agent technique polyvalent, relevant du grade des adjoints techniques, de la catégorie hiérarchique C, de la filière technique.

Article 2 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

Article 3 : D'autoriser la Présidente ou son représentant dûment habilité à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
974-269740213-20260716-2026-ccas-19-DE
Date de réception préfecture : 22/07/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....

.....

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

Ghislaine BONHOMME

Pour copie conforme,
La Présidente

COMMUNE DE SALAZIE
CCAS

Sidoleine PAPAYA

Accusé de réception en préfecture
974-269740213-20260716-2026-ccas-19-DE
Date de réception préfecture : 22/07/2026